

# BULLETIN MUNICIPAL – N° 10 – NOVEMBRE 2023

## COMMUNE DE BELRUPT-EN-VERDUNOIS

☎ : 03 29 86 50 27 / ✉ : [mairie.belrupt55@wanadoo.fr](mailto:mairie.belrupt55@wanadoo.fr)

Site internet : [www.belrupt-en-verdunois.fr](http://www.belrupt-en-verdunois.fr)

Suivez-nous sur notre page Facebook : Mairie de Belrupt en Verdunois

Et grâce à l'application PanneauPocket sur smartphone

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

### VOTRE AGENDA

Vous pouvez déjà noter dans votre agenda :

- Tous les jeudis après-midi, l'association Belrupt Loisirs organise à la salle des fêtes, des RENCONTRES AMICALES, autour de jeux, discussions, petit goûter, etc...
- REPRISE DES ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE depuis la rentrée scolaire, les mercredis de 14h30 à 17h30 et les vendredis de 16h à 18h.
- LA CHORALE DE BELRUPT a repris elle aussi ses activités : répétitions tous les lundis soirs 20h00 – salle 3 de l'école ou salle des fêtes selon la température ! Les voix d'hommes sont particulièrement les bienvenues.
- EXPOS A L'EGLISE : sur le patrimoine bâti de nos villages meusiens, exposition réalisée par le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Meuse) et qui alimente notre réflexion collective dans le cadre de la révision en cours du PLU (le Plan Local d'Urbanisme) et surtout de son règlement, qui est la « loi locale » en matière de permis de construire et autres autorisations de construction. Cette exposition d'entrée libre sera visible tous les jours de 10 à 18 heures jusqu'à la fin novembre. C'est une initiative de l'association Belrupt Loisirs.
- CETTE EXPOSITION sera suivie pendant la période de l'Avent, de début décembre à Noël, par l'exposition de crèches organisée par la paroisse dans l'église.
- LE JEUDI 16 NOVEMBRE, dans le cadre de l'opération nationale du « Mois du film documentaire », la bibliothèque de BELRUPT LOISIRS, aidée par la Bibliothèque Départementale de la Meuse, nous proposera le film « La forêt, c'est la classe ! » dans la salle des fêtes de Belrupt à 20h00, présenté par son réalisateur, Monsieur Daniel SCHLOSSER. Projection du film, débat, questions au réalisateur et échanges ...  
"Au Danemark et en Suisse, les enseignants qui font "l'école au dehors" disent les nombreux bienfaits pour leurs élèves, en termes de comportement, de progrès et de résultats scolaires. En France, cette pratique pédagogique en plein-air se répand dans le secteur public mais l'expérimentation reste isolée et encore rarement régulière. Pourtant, depuis trois ans, Elise Sergent, enseignante de la classe multi-niveaux de l'école publique de Mancenans, dans le Doubs, fait classe dans la forêt un jour par semaine, quel que soit le temps."
- Sans oublier la CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE, en souvenir de tous ceux qui ont été victimes des guerres ou qui se sont battus pour notre liberté, au monument aux Morts à 17 heures puis dans la salle 3 de l'école et sous le préau pour un pot d'amitié animé par notre chorale locale et nous en profiterons pour apprécier l'expo proposée par notre bibliothèque et la Bibliothèque Départementale : la Guerre des Lulus, une BD sur les épopées de jeunes orphelins pendant la Grande Guerre 14/18. A noter que cette exposition est visible dès maintenant lors de l'ouverture de la bibliothèque, les mercredis et vendredis après-midis,

- REPAS DES AINES DU VILLAGE le dimanche 12 novembre à midi, avec animation dansante au son de l'accordéon par deux musiciens chevronnés et habitués de cette fête annuelle à l'occasion de la Saint Martin, fête patronale de Belrupt.
- DIMANCHE 19 NOVEMBRE : atelier « calendrier de l'aveugle » pour les enfants dans la salle 3 de l'école (15 enfants maximum – participation : 2 €). Il reste des places... C'est aussi organisé par Belrupt Loisirs.

## ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES A BELRUPT

En juillet dernier, nous avons présenté dans le bulletin communal la demande de l'État adressée à toutes les communes de France pour définir des zones prioritaires pour développer les énergies renouvelables dans chacune de ces communes. A la suite de cette information publique et de réunions de concertation avec les autres communes de notre communauté de communes, le conseil municipal est appelé à en délibérer début novembre.

Voici les orientations retenues ensemble :

La préfecture a retenu 3 axes pour la Meuse : le photovoltaïque, la méthanisation (la bio masse), l'éolien. En sachant que ce choix n'exclut pas les autres énergies : géothermie, hydroélectricité, bois-énergie ...

- Chaque commune doit dire à la préfecture les zones de son territoire sur lesquelles elle estime qu'il convient de privilégier chacun de ces 3 axes : une délibération du conseil municipal avec une cartographie dessinant une "patate" représentant le secteur géographique communal concerné par chacune de ces 3 énergies renouvelables.

- Nous nous sommes mis d'accord sur une méthode de transmission de ces infos à la préfecture : comme la communauté de communes doit donner son avis sur la cohérence des orientations communales, nous avons décidé d'adresser nos contributions à la préfecture par l'intermédiaire de la communauté de communes qui centralisera et transmettra. Une réunion de la communauté de communes se tiendra à cet effet le jeudi 30 novembre à 18h avant de transmettre les contributions à la préfecture.

- S'agissant du photovoltaïque, nous nous sommes mis d'accord pour proposer à nos conseils municipaux 3 orientations :

- retenir l'ensemble des bâtis et des zones urbanisées comme zone prioritaire pour le photovoltaïque en toitures ainsi qu'au sol dans les propriétés qui le permettent (par exemple, dans une partie d'un grand jardin)

- retenir comme zone prioritaire les terrains incultes, les friches, les "délaissés" (c'est à dire les parties de sol comme des bordures de voies),

- laisser à chaque commune toute latitude pour retenir et définir des zones prioritaires sur les terrains agricoles. Il existe en Meuse une "charte" de l'agrivoltaïque à laquelle les communes peuvent se référer si elles le souhaitent (en résumé, il faut que le projet ne soit pas défavorable à l'activité agricole)

- S'agissant de l'éolien, laisser à chaque commune toute latitude pour retenir et définir des zones prioritaires (sachant que pour une commune comme Belrupt, l'éolien est impossible à cause des servitudes aériennes militaires)

- S'agissant de la bio-masse et donc essentiellement de la méthanisation, notre conclusion commune est de ne rien définir comme zone prioritaire : cela laisse le champ libre aux projets qui seront alors analysés au niveau communal et au cas par cas et n'attire donc pas les "gros" projets. Quasi unanimement, les membres de la réunion d'hier ont dit leur hostilité aux gros projets d'unités de méthanisation car elles menacent les activités agricoles, et essentiellement l'élevage, et qu'elles occasionnent un important trafic routier de camions. Mais pas d'opposition de principe à des "petits" projets comme ce qui a été fait récemment à Dugny.

- En effet, le fait de définir une zone prioritaire pour l'accélération des énergies renouvelables n'interdit pas qu'il y ait des projets en dehors de ces zones - mais dans ce cas, les projets seront instruits par les services de l'Etat et analysés par les communes selon le "droit commun", c'est à dire dans le cadre des procédures existantes. Le zonage prioritaire permet aux projets situés dans ces secteurs de bénéficier de procédures plus rapides et d'aides financières le cas échéant.

IL EST TOUJOURS TEMPS POUR VOUS DE VOUS IMPLIQUER DANS CETTE REFLEXION ET DANS CES DEBATS. La démocratie ne s'use que si l'on ne s'en sert pas ...

### **PARMI LES DERNIÈRES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL...**

Comme à chaque réunion du conseil, depuis le début de l'année, la loi demande qu'un élu chargé des questions d'incendie et de secours, présente au conseil un rapport sur ces questions. A Belrupt, c'est Claude Réale qui « s'y colle ».

Il a donc notamment présenté un rapport sur l'actualisation du schéma communal de défense contre l'incendie. Ainsi, récemment, des pompiers spécialisés représentant le service départemental d'incendie et de secours sont venus analyser – rue par rue – les risques de feux et les précautions à prendre.

Parmi ces précautions, il y a le renforcement du réseau des bornes à incendie et des réserves car la loi a changé et les bornes doivent être plus rapprochées que sous l'ancienne réglementation.

Pour Belrupt, les secteurs qui nécessitaient un renforcement ou une actualisation sont le secteur de Chevert (ferme et centre de formation des chasseurs), le site du spectacle de Connaissance de la Meuse, le chemin des Hollis, le renforcement de la conduite d'eau de la rue de la Côte.

Comme toute décision du conseil, cela est public et disponible sous simple demande. Nous allons également éditer ces rapports réguliers sur le site internet de la commune.

### **ÉLAGAGE PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES**

ENEDIS gère en France certaines lignes électriques de haute tension ainsi que les lignes électriques de basse tension qui desservent notamment les habitations. Pour des raisons de sécurité, les arbres qui sont trop proches des lignes électriques doivent être élagués.

Si vous possédez un arbre planté dans votre propriété et que la ligne électrique passe dans votre propriété, l'élagage est à la charge d'ENEDIS. Par contre, si cet arbre « déborde » sur le domaine public où se trouve une ligne électrique, l'élagage est à votre charge et de votre responsabilité.

Pour des raisons de sécurité, là aussi, l'élagage doit être fait par un professionnel compétent qui doit respecter des distances de sécurité pendant l'élagage mais aussi dans la mise en conformité de l'arbre par rapport aux lignes électriques.

Toute information technique est disponible en mairie.

### **ÊTES-VOUS BRANCHÉS À LA FIBRE OPTIQUE ?**

Depuis mai 2023, à BELRUPT, nous pouvons nous raccorder à la fibre, beaucoup d'habitants l'ont déjà fait.

Notre communauté de communes VAL DE MEUSE – VOIE SACREE nous le rappelle et attire notre attention sur l'intérêt à le faire. En effet, d'ici quelque temps, le réseau « cuivre » qui a longtemps servi de support au téléphone fixe puis aux connections internet, ce réseau va disparaître. Déjà, il est moins entretenu car il sert de moins en moins.

En France, quelques zones expérimentales ont déjà vu la suppression de ce réseau.

Il faut donc anticiper cet arrêt – et si le raccordement est actuellement gratuit grâce au financement des communautés de communes et de la Région Grand Est, ce ne sera sans doute pas toujours le cas.

Vous pouvez avoir des renseignements si vous vous posez des questions : [www.losange-fibre.fr](http://www.losange-fibre.fr) – car Losange est la société à qui la Région Grand Est a confié ce dossier et les travaux dans toutes les communes. Et si vous n'êtes pas à l'aise sur internet, vous pouvez passer en mairie.

Si vous êtes décidé, vous choisissez votre opérateur (Orange, Bouygues ou les 10 autres sociétés agréées pour cela) : cet opérateur sera votre seul interlocuteur, même en cas de problème de connexion, la mairie n'étant là que pour vous informer, vous accompagner en cas de souci avec votre opérateur.

### **L'OCÉAN COMMENCE ICI... !**

**Comme bien souvent dans le bulletin communal, voici l'astuce du jour proposée par le Groupe Environnement :**

Le Groupe Environnement du Conseil Municipal se propose de présenter dans le bulletin municipal, à chaque parution, un « truc », une « astuce » ou une information liée à son domaine d'intervention.

Aujourd'hui, une phrase qu'on lit souvent, au sol, dans de nombreuses villes de bord de mer : « L'OCEAN COMMENCE ICI ! », à proximité des « bouches d'égout », des avaloirs d'eaux pluviales de nos trottoirs ... quès aco ?

Cela signifie tout simplement qu'un plastique, un déchet, un mégot, ... si on le jette dans la rue, va partir dans le réseau d'eau pluviale dans de très nombreux cas. Et chez nous à Belrupt, les eaux pluviales partent au ruisseau et donc dans la Meuse. Et de là, jusqu'à la mer. Les océans sont donc la destination finale de nos déchets jetés dans la rue et ils vont grossir la masse des plastiques qui s'accumulent en surface des océans ou dans leur fond ou en suspension !

Au détriment des poissons ... que nous mangeons ensuite !

Une petite phrase anodine qui nous pousse à réfléchir sur nos comportements quotidiens.

## **AVOIR LA CHANCE DE DISPOSER D'UN BOULANGER À DOMICILE**

A Belrupt, nous avons la chance d'avoir plusieurs commerçants « à domicile », en plus de notre traiteur local, Le Chaudron Vert : le boucher qui fait sa tournée tous les vendredis soirs, Adrien le pizzaïolo un vendredi sur deux devant l'église, les poulets rôtis avec leur accompagnement de pommes de terre tous les mardis devant chez Watrin, rue du Moulin, le maraîcher bio tous les vendredis à la mairie, ...

Parmi eux, chaque matin (ou presque puisque le boulanger a besoin de se reposer un peu, le mercredi et le samedi), Monsieur Doxin « fils » passe nous livrer son pain après avoir pris le relais de son père qui nous a livrés pendant de nombreuses années : ses parents viennent de prendre une retraite bien méritée !

Pains traditionnels et spéciaux, viennoiseries, pâtisserie et même un peu d'épicerie, .... C'est bien appréciable.

En plus, Monsieur Doxin peut déposer le pain dans un sac spécifique chez chacun de ses clients – si on ne peut aller le rejoindre à sa camionnette.

Sur ce dernier point, si vous avez un souci pour « accrocher » ce sac près de chez vous ou en bas de votre rue, n'hésitez pas à en parler en mairie : Constant trouve toujours une solution !

Alors n'hésitez pas à faire travailler Monsieur et Madame Doxin à votre profit : il y a tellement de villages qui regrettent la disparition de la tournée du boulanger – et ce n'est pas quand le boulanger ne vient plus qu'il faut se plaindre. Nous devons tous faire ce qu'il faut pour qu'ils continuent à pouvoir travailler !

Si besoin, vous pouvez appeler et passer vos commandes au 03 29 85 70 17 (pensez-y pour les prochaines fêtes ...). Et bon appétit.

## **HUMOUR ET FACEBOOK**

*CI-APRES, UN PETIT TEXTE D'HUMOUR ENVOYE PAR UN DE NOS LECTEURS ...*

« En ce moment, j'essaie de me faire des amis en dehors de Facebook tout en appliquant les mêmes principes.

Alors tous les jours, je descends dans la rue et j'explique aux passants ce que j'ai mangé, comment je me sens, ce que j'ai fait la veille, ce que je suis en train de faire, ce que je vais faire ensuite, je leur donne des photos de ma femme, de ma fille, du chien, de moi en train de faire le jardin, à la piscine, etc ...

J'écoute aussi les conversations des gens et je leur dis : «j'aime» !!

Et ça marche : j'ai déjà 3 personnes qui me suivent : 2 policiers et un psychiatre. »

## **AVIS DE NAISSANCE**

Johan NIEDER et Laetitia PERCHEVAL domiciliés 3 Impasse de la Gravière sont heureux de vous annoncer la naissance de Naël.

Tous nos vœux à ce nouveau P'tit Loup et félicitations aux parents.